

DÉCISION DE LA COMMISSION**du 21 mars 2001****concernant les paramètres fondamentaux du sous-système contrôle-commande et signalisation du système ferroviaire transeuropéen à grande vitesse appelés «Caractéristiques de l'ERTMS» à l'annexe II, point 3, de la directive 96/48/CE**

[notifiée sous le numéro C(2001) 746]

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2001/260/CE)

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne,

vu la directive 96/48/CE du Conseil du 23 juillet 1996 relative à l'interopérabilité du système ferroviaire transeuropéen à grande vitesse⁽¹⁾, et notamment son article 6, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

- (1) La première étape du développement des spécifications techniques d'interopérabilité (STI) consiste à fixer les caractéristiques des paramètres fondamentaux visés à l'article 5, paragraphe 3, point b), de la directive 96/48/CE.
- (2) Le comité institué par la directive 96/48/CE a désigné l'Association européenne pour l'interopérabilité ferroviaire (AEIF) comme organisme commun représentatif conformément à l'article 2, point h), de ladite directive.
- (3) L'AEIF a élaboré un texte comportant les définitions et les propositions pour les paramètres fondamentaux du sous-système contrôle-commande et signalisation appelés «Caractéristiques de l'ERTMS⁽²⁾» à l'annexe II, point 3, de la directive 96/48/CE.
- (4) Le premier objectif de la présente décision est d'orienter les choix techniques des autorités compétentes en matière de projet, de construction, d'aménagement ainsi que d'exploitation des infrastructures et du matériel roulant à mettre en service après la date à laquelle la présente décision prend effet, concourant au fonctionnement du système ferroviaire visé par la directive 96/48/CE.

(5) Le second objectif de la présente décision est d'établir une base commune pour l'élaboration de STI. Elle ne préjuge pas de la nécessité de fixer ces paramètres dans la STI correspondante, laquelle sera adoptée en application de l'article 6, paragraphe 1, de la directive 96/48/CE. Ces paramètres peuvent également être mis à jour dans le cadre de la révision des STI prévue à l'article 6, paragraphe 2, de ladite directive.

(6) Les dispositions de la présente décision sont conformes à l'avis du comité institué par la directive 96/48/CE,

A ARRÊTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Les définitions et les caractéristiques à respecter pour les paramètres fondamentaux du sous-système contrôle-commande et signalisation du système ferroviaire transeuropéen à grande vitesse appelés «Caractéristiques de l'ERTMS» à l'annexe II, point 3, de la directive 96/48/CE figurent à l'annexe de la présente décision.

Article 2

Les États membres sont destinataires de la présente décision.

Fait à Bruxelles, le 21 mars 2001.

Par la Commission
Loyola DE PALACIO
Vice-président

⁽¹⁾ JO L 235 du 17.9.1996, p. 6.

⁽²⁾ European Rail Traffic Management System.

ANNEXE

CARACTÉRISTIQUES DE L'ERTMS

1. DESCRIPTION DU PARAMÈTRE

Le sous-système unifié de contrôle/commande et de signalisation dit ERTMS (European Rail Traffic Management System) se compose de deux entités:

- la partie contrôle/commande et signalisation elle-même dite ERTMS/ETCS (European Rail Traffic Management System/ European Train Control System) qui couvre à la fois les sous-ensembles installés à bord des mobiles et les sous-ensembles déployés au sol,
- la partie radiotélécommunication, dite ERTMS/GSM-R (GSM for Railways), basée sur les standards du GSM public et qui, elle aussi, couvre à la fois les installations au sol et embarquées. GSM-R est basé sur la norme GSM phase 2+ de l'ETSI, y compris le GPRS (Global Packet Radio Services), complétée par les applications spécifiques aux chemins de fer.

2. CARACTÉRISTIQUES À RESPECTER

2.1. ERTMS/ETCS

Le système de contrôle/commande et de signalisation est basé sur l'ensemble des spécifications obligatoires énumérées ci-dessous ⁽¹⁾. Si nécessaire, ces spécifications seront mises à jour après les essais pilote du programme ERTMS (Master Plan). Une telle révision sera préparée par l'AEIF dans le cadre d'une procédure «Change Control», puis soumise au comité conformément à l'article 6 de la directive 96/48/CE.

Nom du document	Numéro de référence	Numéro de la version	Obligatoire/Informatif
ERTMS/ETCS Functional Requirements Specification	—	4.29	Obligatoire
ERTMS/ETCS Functional Statements	99E5362	2.00	Obligatoire
ERTMS/ETCS System Requirements Specification	SUBSET-026	2.0.0	Obligatoire
Clarification and amendment specification (*)	SUBSET-055	2.0.0	Obligatoire
ERTMS/ETCS SSRS Part 1: System macro functions overview	SUBSET-030	2.0.0	Informatif
ERTMS/ETCS SSRS Part 2: On board Sub-System Requirements Specification	SUBSET-031	2.0.0	Informatif
ERTMS/ETCS SSRS Part 3: Trackside Sub-System Requirements Specification	SUBSET-032	2.0.0	Informatif
FFIS for Eurobalise	SUBSET-036	2.0.0	Obligatoire
Description for the Euroloop sub-system	SUBSET-050	2.0.0	Informatif
FFFS for Euroloop sub-system	SUBSET-043	2.0.0	Obligatoire
FFIS «A _L » Euroloop sub-system	SUBSET-044	2.0.0	Obligatoire
FFIS «C _L » Euroloop sub-system	SUBSET-045	2.0.0	Obligatoire
Euroradio FIS	SUBSET-037	2.0.0	Obligatoire
Transmission of the MSISDN number to the application	037_0022a	29.3.2000	Informatif
Version Upgrade	037_0023a	29.3.2000	Informatif
Euroradio FFFIS Class 1 requirements	SUBSET-052	2.0.0	Obligatoire

⁽¹⁾ Les spécifications sont disponibles sur le site Internet <http://forum.europa.eu.int> ou, sur demande, auprès des services de la Commission européenne.

Nom du document	Numéro de référence	Numéro de la version	Obligatoire/Informatif
Radio In-Fill FFFS	SUBSET-046	2.0.0	Obligatoire
FIS for the Man-Machine Interface	SUBSET-033	2.0.0	Obligatoire
FIS for the Train Interface	SUBSET-034	2.0.0	Obligatoire
Trackside-Trainborne FIS for Radio In-Fill	SUBSET-047	2.0.0	Obligatoire
Trainborne FFFIS for Radio In-Fill	SUBSET-048	2.0.0	Obligatoire
Radio In-Fill FIS with LEU/interlocking	SUBSET-049	2.0.0	Obligatoire
Specific Transmission Module FFFIS	SUBSET-035	2.0.0	Obligatoire
STM FFFIS Safe Time Layer	SUBSET-056	2.0.0	Obligatoire
STM FFFIS Safe Link Layer	SUBSET-057	2.0.0	Obligatoire
FFFIS STM Application layer Supervision connection	SUBSET-058	0.0.1	Informatif
Performance Requirements for STMs	SUBSET-059	0.0.6	Informatif
Key Management FIS	SUBSET-038	2.0.0	Obligatoire
FIS Key Management Second Phase	SUBSET-051	2.0.0	Informatif
Key Management migration	SUBSET-060	1.1.1	Informatif
FIS for RBC/RBC Handover	SUBSET-039	2.0.0	Obligatoire
Dimensioning and Engineering rules	SUBSET-040	2.0.0	Obligatoire
Performance Requirements for Interoperability	SUBSET-041	2.0.0	Obligatoire
FFFIS Juridical Recorder Downloading Tool	SUBSET-027	2.0.0	Obligatoire
Assignment of values to ETCS variables	SUBSET-054	2.0.0	Obligatoire
Glossary of Terms and Abbreviations	SUBSET-023	2.0.0	Obligatoire
Radio Transmission FFFIS for Euroradio	A11 T6001 3	3	Obligatoire
ERTMS Driver Machine Interface Part I Ergonomic arrangement of ERTMS/ETCS Information	PrEN 50XX6-1	Mars 2000	Informatif
ERTMS Driver Machine Interface Part III Data entry Procedures	PrEN 50XX6-3	Mars 2000	Informatif
ERTMS Driver Machine Interface Part IV Symbols	PrEN 50XX6-4	Mars 2000	Informatif
ERTMS Driver Machine Interface Part V Audible information	PrEN 50XX6-5	Mars 2000	Informatif
ERTMS Driver Machine Interface Part VI Specific Transmission Modules	PrEN 50XX6-6	Mars 2000	Informatif
RAM requirements (chapitre 2 uniquement)	96S126	6	Informatif
Environmental conditions	97S066	5	Informatif

(*) Y inclus la lettre supplémentaire UNISIG du 21 avril 2000.

2.2. ERTMS/GSM-R

Le système de communications sol-train doit respecter les spécifications de la liste figurant ci-dessous. Si nécessaire, ces spécifications seront mises à jour après les essais pilotes du programme ERTMS (Master plan). Une telle révision sera gérée par l'AEIF dans le cadre d'une procédure «Change Control», puis soumise au comité conformément à l'article 6 de la directive 96/48/CE.

Nom du document	Numéro de référence	Numéro de version	Obligatoire/Informatif
UIC Project EIRENE — Functional Requirements Specification	ITA078D017	4.00	Obligatoire
UIC Project EIRENE — System Requirements Specification	ITA078D018	12.00	Obligatoire
MORANE FFFIS Radio Transmission FFFIS for Euroradio	A11 T6001 3	3.00	Obligatoire
ERTMS Driver Machine Interface Part II EIRENE information shown on an integrated ERTMS/EIRENE DMI	PrEN 50XX6-2	Mars 2000	Informatif

3. LISTE DES ABRÉVIATIONS

DMI	Driver Machine Interface
ERTMS	European Rail Traffic Management System
FFFIS	Form Fit Function Interface Specification
FIS	Functional Interface Specification
LEU	Lineside Electronic Unit
MSISDN	Mobile Subscriber ISDN (Integrated Services Digital Network)
RAM	Reliability Availability Maintainability
RBC	Radio Block Centre
SSRS	Sub-System Requirements Specification
STM	Specific Transmission Module